



Recours tabac

Bonjour,

Pour vous préparer à la période de réclamation dans le recours du tabac CQTS-Blais¹, **nous vous invitons à commander dès maintenant vos documents de succession si vous ne les avez pas déjà en main**. Nous vous rappelons que la période de réclamation n'est pas encore commencée.

Il y a **3 documents obligatoires dans tous les dossiers de succession** d'une victime du tabac :

- la copie d'acte de décès ou le certificat de décès du Directeur de l'état civil;
X une attestation du salon funéraire n'est pas acceptée;
- le certificat de recherche testamentaire de la Chambre des notaires du Québec;
- le certificat de recherche testamentaire du Barreau du Québec.

Si vous n'avez pas déjà ces documents en votre possession, commandez-les immédiatement auprès du *Directeur de l'état civil*, de la *Chambre des notaires du Québec* et du *Barreau du Québec*.

Pour commander une copie d'acte de décès ou un certificat de décès du *Directeur de l'état civil*, visitez le site internet suivant : <https://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/certificats-copies/certificat-copie-acte.html>

- Nous priorisons la commande de la copie d'acte de décès, car elle contient plus d'informations que le certificat de décès et pourrait vous éviter de devoir fournir des documents supplémentaires, donc cela pourrait être plus avantageux pour vous.

Pour commander votre certificat de recherche testamentaire de la *Chambre des notaires du Québec*, visitez le site internet suivant : <https://www.cng.org/la-chambre-et-votre-protection/services-de-la-chambre/recherche-aux-registres/recherche-de-testament/>.

Pour commander votre certificat de recherche testamentaire du *Barreau du Québec*, visitez le site internet suivant : <https://www.barreau.qc.ca/fr/testaments-mandats/recherche/>.

Lorsque vous aurez ces documents en main, conservez-les jusqu'à ce qu'il soit votre tour de remplir le complément de formulaire où vous pourrez les joindre.

Au cours des prochaines semaines, nous vous transmettrons des infolettres pour connaître les documents supplémentaires à nous fournir selon le type de succession de la victime du tabac, ex : succession avec testament, avec clause testamentaire au contrat de mariage ou sans testament.

Merci pour votre coopération,

Proactio pour l'équipe de Trudel Johnston & Lespérance

Téléphone : 1 888 880-1844

Courriel : tabac@proactio.ca | Site web : recourstabac.com



Un service de
Raymond Chabot

¹ Cette infolettre est destinée aux membres du recours collectif CQTS-Blais. Si vous ne rencontrez pas les critères d'éligibilité du recours CQTS-Blais, vous pourriez être éligible au Plan d'indemnisation des RP. Pour en savoir plus sur ce plan, veuillez contacter Epiq au 1-888-482-5852 ou info@TobaccoClaimsCanada.ca.

600, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal, Québec H3B 4L8

[Unsubscribe](#)